

Chez Ramollot

Il y a quelques mois un sergent-major de pénitencier passait devant le conseil de guerre d'Alger.

Il était accusé d'avoir frappé un soldat à coup de nerfs de bœuf, de l'avoir dépouillé de ses vêtements, et de l'avoir exposé nu à la porte d'un gourbi, sous le froid et la neige.

Trois colons, témoins du fait, portèrent plainte, et, naturellement, furent invités à déposer devant l'autorité militaire.

Ils y allèrent:

Lors de la séance du conseil, ils racontèrent ce qu'ils avaient vu, simplement et sincèrement, et leurs dépositions ne faisaient que confirmer celle du disciplinaire torturé par le sergent-major.

Mais tout à coup *malgré les aveux du sous-off' bourreau*, le conseil de guerre par l'organe de son Ramollot de président déclara qu'il était nécessaire de mettre à la raison les indisciplinés, et que tous les moyens étaient bons!!

Bien plus, comme les trois colons appelés en témoignage protestaient, le colonel menaça de les faire arrêter séance tenante, et le conseil après délibération pour la forme, acquitta la brute de sergent-major «en le félicitant de sa fermeté.»

– 0 –

Deuxième fait – Un adjudant de la Légion étrangère, en garnison à Bel-Abbès, faisait mettre dernièrement un soldat coupable d'avoir pris un verre de trop en *crapaudine*.

Le malheureux, ligoté, ficelé comme une saucisse, fut exposé au soleil *la tête en bas*.

Une heure après, il expirait par suite d'une congestion cérébrale. Pour la forme, on arrêta l'adjudant peu de jours après on le remit en liberté, et ses chefs le félicitèrent publiquement *pour son énergie*.

Il vient d'être dévoré de la médaille militaire.

– 0 –

Numéro trois – Tout le monde à présent a à la mémoire cette affaire du sergent Duclos. Voici en deux mots le fait que nous rappelons. Un malheureux disciplinaire était en cellule, sans pain, sans eau, et sans vêtement.

Affamé, il frappe à la porte de son cachot, un adjudant vint ouvrir, suivi de deux sergents et d'un caporal.

Aussitôt l'adjudant se jette sur l'homme, le terrasse, le frappe à coup de botte, puis le renferme dans sa cellule, recommandant aux gradés – ses subalternes – d'affirmer *que le disciplinaire l'avait injurié et frappé*.

L'homme passe au conseil de guerre, il nie et prétend au contraire qu'il a été martyrisé par le voyou galonné. Un sergent et le caporal abondent dans le sens de l'adjudant, mais l'autre sergent, le nommé Duclos, ayant un relent d'honnêteté raconte les faits tels qu'ils se sont passés, tels que les avait raconté le pauvre disciplinaire.

Aussitôt les misérables garnissant le comptoir du conseil de guerre d'Alger ordonnent l'arrestation du sergent Duclos et condamnent le torturé à cinq ans de travaux publics. À la séance suivante le sergent Duclos, inculpé à son tour, fut condamné à un an de prison pour faux témoignage.

Le père du disciplinaire, en apprenant la nouvelle est mort de chagrin.

– 0 –

Tels sont les faits que nous exposons brutalement mais

véridiquement espérant que la masse en tirera la conclusion et vouera une haine invétérée à cette monstruosité qui s'appelle l'armée.